

LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ AU SEIN DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANCIEN

FOCUS SUR LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES



DÉCEMBRE 2015

8.11.016

978-2-7371-1978-1



www.iou-iaf.fr



IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* ile.de France

LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ AU SEIN DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANCILIEN

FASCICULE 3 : FOCUS SUR LES INDUSTRIES
AGRO-ALIMENTAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Décembre 2015

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor

Département Environnement : Christian Thibault, directeur de département

Étude réalisée par l'équipe filières courtes de proximité : Laure de Biasi, Alexandra Cocquière, Carole Delaporte,

Elisabeth Faguer, Cécile Mauclair, Lydia Mykolenko, Corinne Ropital, Laure Thévenot

Fascicule réalisé par Carole Delaporte

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato

Maquette réalisée par Stéphanie Sisoutham

N° d'ordonnancement : 8.11.016

Crédit photo de couverture : L. de Biasi

Sommaire

Introduction	3
1 - L'agro-alimentaire en France et en Île-de-France	5
1.1 - Caractéristiques du secteur agro-alimentaire en France	5
1.2 - Caractéristiques du secteur agro-alimentaire en Île-de-France	5
2 - Une première étape vers la constitution d'une base de données des établissements de transformation franciliens	10
2.1 - Première étape : la constitution d'un premier socle de données par AND International	10
2.2 - Deuxième étape : la constitution d'un second socle de données par la DRIAAF	11
2.3 - Troisième étape : la consolidation de la base de données par l'IAU îdF	12
3 - Identification des établissements de transformation des départements limitrophes	19
4 - Résultats de l'enquête auprès des entreprises agro-alimentaires franciliennes	20
4.1 - Méthodologie	20
4.2 - Principaux enseignements de l'enquête concernant les filières courtes de proximité	21
Annexe	23
Résultats détaillés de l'enquête	23

Introduction

L'échelon de la transformation constitue une étape essentielle dans la plupart des filières alimentaires. L'approche filière, privilégiée dans cette étude, nous a conduits à étudier ce maillon important.

La première partie de cette note présente les grandes caractéristiques des activités agro-alimentaires en France et en Île-de-France.

Partant du constat que ces activités étaient assez mal identifiées en Île-de-France, la deuxième partie rend compte d'un travail partenarial réalisé par le bureau d'étude missionné par l'IAU îdF, And International, la DRIAAF, l'ARIA et l'IAU îdF en vue de constituer une base de données sur les sites de transformation en Île-de-France.

Dans la mesure où les départements limitrophes à la région étaient susceptibles d'utiliser des matières premières agricoles produites en Île-de-France, il a été demandé au bureau d'études d'effectuer également un repérage des établissements implantés dans les départements limitrophes de la région. Le résultat est présenté dans la troisième partie.

Enfin, la dernière partie présente une synthèse de l'enquête menée par le bureau d'étude auprès des transformateurs franciliens et des départements limitrophes dont les résultats détaillés sont présentés en annexe.

1. L'agro-alimentaire en France et en Île-de-France

1.1 Caractéristiques du secteur agro-alimentaire en France

Les industries agro-alimentaires assurent une fonction de transformation des produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en aliments et boissons pour l'homme ou l'animal. Les industries agroalimentaires (IAA) occupent en France au sein des industries manufacturières une place importante puisqu'elles représentent 19 % de leur chiffre d'affaires et de leurs effectifs salariés soit, en 2010, 159 milliards d'euros et 576 000 salariés si l'on inclut l'artisanat commercial (boulangeries, boulangeries-pâtisseries, charcuteries). En termes de chiffre d'affaires, les secteurs de la transformation de la viande et des produits laitiers arrivent en première et seconde places et représentent à eux deux 38 % du chiffre d'affaires et 41 % de l'emploi (hors artisanat commercial).

L'agro-alimentaire a connu une certaine robustesse au niveau de l'emploi avec une relative stabilité de ses effectifs jusqu'en 2010 à la différence d'autres secteurs industriels touchés par la crise. Mais les fermetures d'entreprises dont la presse s'est faite l'écho témoignent d'un renversement de tendance.

De premier pays exportateur au coude à coude avec les États-Unis au début des années 2000, la France occupe en 2013 la cinquième place derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Brésil. Cependant, l'agroalimentaire demeure le deuxième poste excédentaire de la balance commerciale derrière l'aéronautique. Ces résultats positifs sont portés par trois secteurs, les vins et spiritueux, le lait et les céréales.

Le tissu d'entreprises se caractérise par une présence un peu plus forte de micro-entreprises (90,5 % des entreprises ont moins de 10 salariés, 88 % pour l'ensemble du secteur industriel) et la présence de plusieurs groupes alimentaires de taille internationale (Danone est à la 12ème place mondiale avec 5 milliards d'€ de chiffre d'affaires, Lactalis, la trentième, Ricard) mais très loin derrière les plus grands groupes mondiaux comme Cargill Pepsico (83,29 Mds) ou Nestlé (69 Mds). L'industrie agro-alimentaire française est moins concentrée que les autres secteurs économiques, en effet les 10 premiers groupes totalisent seulement 20,2 % de la valeur ajoutée et 13,6 % des emplois.

Le rapport du CESER sur la filière agro-alimentaire francilienne¹ identifie une série de facteurs qui, en modifiant l'offre et la demande en matière d'alimentation, feront évoluer le contexte dans lequel se trouvent les IAA et les contraindra à évoluer : déplacement de la géographie de l'offre comme de la demande vers l'Asie et les pôles émergents, hausse du coût de l'énergie, durcissement de la réglementation sanitaire, transformation des habitudes alimentaires vers davantage de praticité, de produits alimentaires sur-mesure mais aussi d'exigences sanitaires et environnementales, tout ceci dans un contexte budgétaire contraint pour de plus en plus de ménages.

1.2 Caractéristiques du secteur agro-alimentaire en Île-de-France

Selon les sources prises en compte (CLAP, pôle emploi / Unédic, Esane), la quantification du nombre d'établissements et de salariés dans le secteur des IAA varient sensiblement, la comptabilisation ou pas des établissements sans salarié faisant souvent la différence mais aussi le mode d'affectation des établissements et des entreprises en région Île-de-France.

1 - Rapport du CESER pour la commission emploi et développement économique préparé par Nathalie Thomas – 23 mai 2013 Quelles opportunités d'emploi et de développement économique au sein de la filière agroalimentaire francilienne ?

L'approche à partir des codes NAF (Nomenclature d'Activités Française) trouve ses limites dans le fait que d'autres catégories d'établissements tels que les grossistes classés dans la nomenclature dans le commerce de gros effectuent eux aussi des activités de transformation. Il faut signaler également que l'artisanat commercial (boulangerie, boulangerie-pâtisserie, charcuterie) qui, bien que vendant directement au consommateur final, est lui aussi inclus dans les IAA car comprenant des activités de transformation.

Ces réserves expliquent la difficulté à établir une base de données des entreprises et des établissements rendant compte de l'activité de transformation en IDF. Cf. partie 2.

La source **Esane 2010** donne des éléments non seulement sur le nombre d'entreprises et d'emplois, mais aussi sur le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, elle permet ainsi de comparer l'Île-de-France par rapport aux autres régions françaises.

La source Esane distingue 3 types d'entreprises :

- Les entreprises de plus de 20 salariés ;
- Les entreprises de moins de 20 salariés ;
- Les entreprises relevant de l'artisanat commercial qui sont exclues des analyses présentées ici.

Elle propose une ventilation des données par région, en affectant chaque entreprise dans la région où elle est le plus fortement implantée d'où des biais statistiques importants (À noter qu'il existe également une catégorie des entreprises « poly-régionales »).

D'après l'enquête ESANE de 2010, la région compte **665 établissements** (hors artisanat commercial), **dont 154 de plus de 20 salariés (23 %), employant 15 517 salariés et représentant un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros.**

L'ARIA (Association Régionale des Industries Agro-alimentaires Île-de-France) s'appuie, elle, sur les statistiques de **pôle emploi** pour dénombrer le nombre d'établissements et l'emploi salarié privé. Malheureusement, ces statistiques annuelles, qui permettraient de faire une analyse en dynamique des évolutions d'emploi, ne sont plus mises à disposition depuis 2010. Cette année-là, on dénombrait **553 établissements employant 21 400 salariés.**

Enfin la source **CLAP** (Connaissance localisée de l'appareil productif) produite par l'Insee qui comptabilise également l'emploi privé et public fait état au 31/12/2012 de **20 646 salariés répartis dans 1 291 établissements.** Les résultats y sont mis à jour annuellement notamment à partir du répertoire Sirene (système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements) et des entreprises (REE) qui enregistre l'ensemble des entreprises tout au long de leur vie.

Le profil des IAA en Île-de-France

• Une faible part de l'IDF dans la valeur ajoutée nationale

Quelle que soit la source, il ressort que l'Île-de-France ne figure pas parmi les plus grandes régions de transformation alimentaire. Elle totalisait seulement 6,1 % du nombre d'établissements et 5,3 % des effectifs salariés en 2012 (source CLAP), 5 % du chiffre d'affaires français en 2010 (source Esane). Son chiffre d'affaires la plaçait au 5^{ème} rang derrière la Bretagne, les Pays de la Loire, le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. La part de l'IDF dans la valeur ajoutée nationale semble en baisse puisqu'elle ne contribuait qu'à un peu moins de 4,3 % de la valeur ajoutée nationale en 2010 contre semble-t-il 11 % en 2011 (source : document CRALIM). Cette évolution est confirmée par une forte baisse des effectifs et des établissements entre 2000 et 2010 (-24 %)².

Selon les données de l'ARIA, les entreprises effectueraient 20 % de leur chiffre d'affaires à l'export.

2 - Source : ARIA

- **Une spécialisation des IAA franciliennes dans la deuxième et la troisième transformation**

Il ressort de plusieurs notes et études que l'industrie agro-alimentaire francilienne se caractérise par un poids très important de petits, voire très petits établissements (selon la source CLAP 2012, 80 % des établissements ont moins de 10 salariés et 94 % en ont moins de 50), un nombre relativement élevé de sièges alors que les établissements de plus de 100 salariés se limitent à 47 (source CLAP 2012). Parmi les entreprises les plus importantes, on citera Nestlé à Noisiel (Seine-et-Marne), Kraft Food France à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), la Compagnie de découpe des viandes à Paris, Heineken à Rueil-Malmaison (Yvelines), Coca-Cola à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), les Fromageries Bel à Paris.

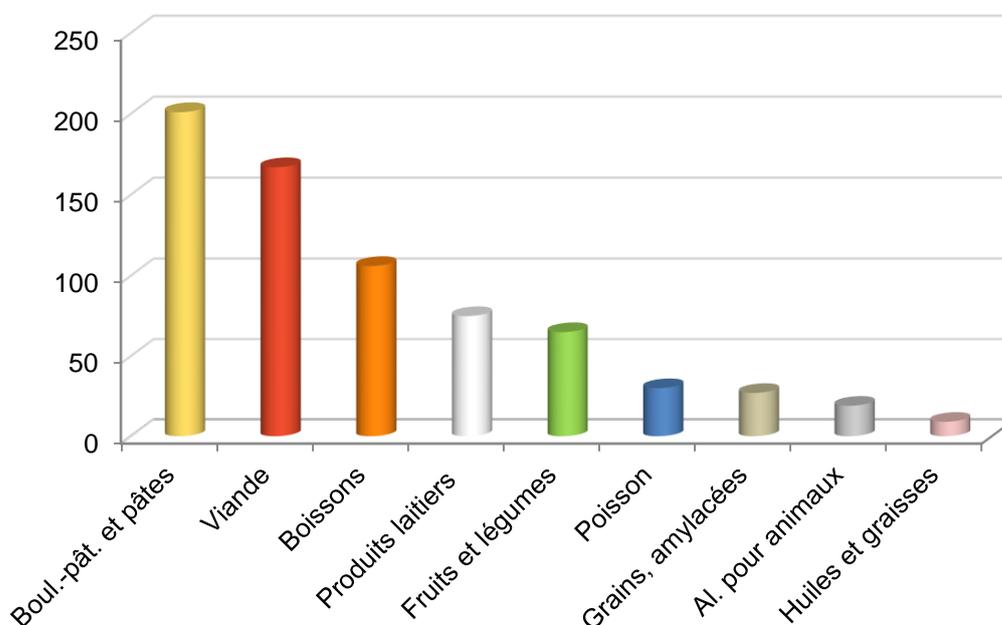
Enfin, selon l'ARIA, l'Île-de-France a un bon positionnement à l'export de son tissu industriel. La région est principalement spécialisée dans la deuxième et la troisième transformation alors que la première transformation est peu présente et faiblement liée aux productions agricoles régionales à l'exception des secteurs de la transformation des grains et partiellement du sucre. A l'inverse, les produits agricoles franciliens, essentiellement des céréales, ont tendance à être expédiés dans d'autres régions qui réalisent la transformation.

- **Des dynamiques variables selon les secteurs**

L'IDF est particulièrement bien positionnée dans trois secteurs : les céréales (moulin, panification industrielle, biscuiterie, pâtisserie industrielle), les boissons (*soft drink*) et la viande (transformation et préparation à base de viande). Ces trois filières représentent à elles seules presque la moitié des établissements (source CLAP 2012).

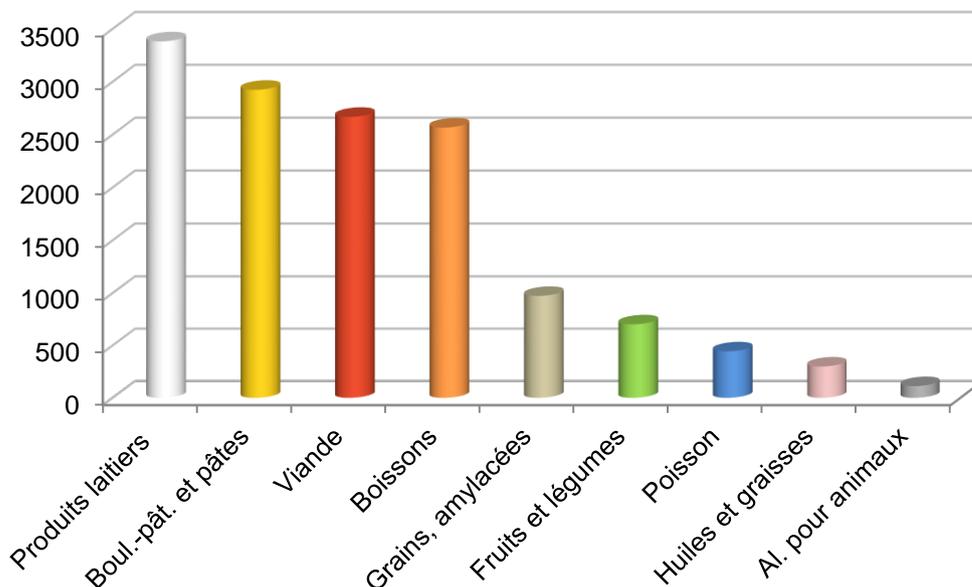
On notera que le graphique illustrant la répartition des salariés par secteur identifie les produits laitiers comme premier secteur employeur devant ces trois filières. Ce résultat est lié à la présence en Île-de-France des sièges de Nestlé et des Fromageries Bel qui gonflent les effectifs.

Répartition des établissements dans l'agro-alimentaire par secteur d'activités en 2012



Source : CLAP 2012

Répartition des salariés dans l'agro-alimentaire par secteur d'activités en 2012



Source : CLAP 2012

Matrice AFOM de la filière IAA en IDF

L'évolution à la baisse des effectifs et du nombre d'entreprises (selon l'ARIA, diminution de 25 % entre 2000 et 2010) témoignent de la fragilisation de ce secteur d'activité. La matrice AFOM réalisée à l'occasion des rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire illustre le positionnement actuel de ce secteur.

Matrice AFOM tirée des Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire

Forces	Faiblesses
<p>Un tissu de PME/TPE réactives et innovantes, Proche d'un important bassin de consommation et de centres logistiques (MIN), Avec des produits à forte valeur ajoutée, Pour beaucoup développés sur des marchés de niche, À fort potentiel à l'export.</p>	<p>Des petites entreprises aux moyens humains et financiers limités, isolées et peu visibles, Des difficultés d'exploitation (recrutement, accès, charges élevés salaires, foncier immobilier), Secteur moins soutenu en IDF que dans d'autres régions françaises, Peu de lien avec l'amont agricole, Produits peu identifiés au niveau régional.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Marchés : Répondre aux attentes des consommateurs franciliens pour des produits segmentés : de qualité, halal, bio, Organiser la logistique de proximité, Développer à l'export et valoriser les produits pour le tourisme. Innovation, R&D : Tisser des liens entre les centres de recherche et de compétences et les entreprises, Communiquer sur les aides existantes à l'innovation et au développement technologique.</p>	<p>Disparition du tissu économique liée aux difficultés économiques, aux restructurations et aux concentrations, aux difficultés de transmission, aux délocalisations hors IDF, Difficultés d'accès au financement, Érosion des marges, baisse de la VA, baisse des investissements (tensions sur les marchés, pression sur les prix de vente, volatilité des prix des matières premières et des consommables), Contraintes grandissantes (contraintes et coûts logistiques, contraintes réglementaires).</p>

Afin de structurer et renforcer la filière, la Région a lancé en 2013 un pass Filières IAA porté par l'ARIA, qui fédère et représente les industries agroalimentaires d'Île-de-France. Il s'agit de définir un plan d'actions pluriannuel (3 ans renouvelables) à l'échelle régionale comprenant des actions dans le domaine économique, social et environnemental. Après la phase de diagnostic et de définition des enjeux, une série d'ateliers a permis de construire une vision stratégique partagée par les acteurs de la filière, d'identifier les facteurs clés du succès dans le contexte et les marchés et de dégager cinq axes stratégiques pour la filière. Ils ont servi de base à l'élaboration du programme d'actions à partir de septembre 2014.

Cinq domaines d'actions stratégiques ont été ciblés :

- Relever le défi de l'innovation et de la différenciation permanente ;
- Relever le défi de la « supply chain » et du prix de revient ;
- Tirer parti de la notoriété de Paris et de l'implantation en Île-de-France ;
- Développer des synergies entre acteurs.

Ils sont déclinés selon huit familles d'actions à mettre en oeuvre dans les trois prochaines années.

Ces travaux se sont tenus dans la suite logique de la déclinaison régionale du Contrat de filière alimentaire (CSFR Alimentaire) signé par l'État et l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, y compris ceux du commerce et de la distribution.

Les priorités d'action sont rappelées ci-après :

- Relever le défi vert en associant compétitivité économique, performance écologique et énergétique ;
- Stimuler les investissements et l'innovation pour moderniser la filière et renforcer sa compétitivité ;
- Perfectionner et promouvoir la qualité des produits franciliens ;
- Améliorer les synergies au sein de la filière pour créer davantage de valeur ajoutée.

Plus de 21 actions sont ainsi suivies par les services³.

Il appartient dorénavant aux services concernés (État, Région, ARIA) d'assurer une coordination permanente entre ces deux dispositifs dont les finalités sont identiques : renforcer la filière agroalimentaire d'Île-de-France.

³ - Voir détail sur le site de la DRIA AF :

http://driaaf.Île-de-France.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/projet_de_plan_d_actions_regional2_cle8414b6.pdf

2. Une première étape vers la constitution d'une base de données des établissements de transformation franciliens

Quels sites de transformation sont présents sur le territoire régional, sur quelle production ? S'agit-il de petite transformation à la ferme, de PME ou de transformation à plus grande échelle ? Quels sont les liens entre ces activités et la production agricole régionale ?

Un des objectifs assigné à cette étude était d'améliorer la connaissance de l'activité de transformation sur le territoire francilien en disposant d'une base de données fiable des établissements réalisant de la transformation (hors siège) avec une information sur la filière dans laquelle ils exercent leur activité et sur le niveau de transformation pratiqué.

Au-delà des traditionnelles limites des sources statistiques, la présence en IDF de nombreux sièges d'entreprises de grande envergure ne disposant pas forcément de sites de transformation en région, et le cas particulier des grossistes intégrant une part de transformation dans leur activité ont complexifié l'exercice.

La constitution de la BD s'est faite en plusieurs étapes. Un travail de recensement a été réalisé à partir de différentes sources statistiques par le bureau AND International sur l'Île-de-France et ses départements limitrophes d'une part, par la DRIAAF sur l'IDF d'autre part. Les données ont été traitées par l'IAU îdF pour en faire une seule base de données. Celle-ci a ensuite été soumise à la validation de l'ARIA, de la DRIAAF et de la DIRECCTE. Pour des raisons variées, ce travail n'a pas pu être complètement achevé, mais des résultats bien avancés de ce travail sont présentés ici.

2.1 Première étape : la constitution d'un premier socle de données par And International

L'objectif de cette étape a été de constituer une liste exhaustive des sites de transformation des produits agricoles présents en Île-de-France (soit un périmètre différent de celui de l'enquête ESANE).

Cette identification s'est focalisée sur les secteurs d'activités considérés comme pertinents dans le cadre d'un travail sur les filières courtes de proximité. Ainsi, les entreprises relevant du code NAF produits traiteurs, ou boissons, trop éloignées du champ de l'étude, n'ont pas été considérées. Au final, les secteurs d'activités suivants (et entreprises relevant des codes NAF correspondants) ont fait l'objet de ce travail d'identification :

- L'industrie de la viande ;
- L'industrie du lait ;
- Le travail des grains (1^{ère} transformation des céréales) ;
- La boulangerie, viennoiserie, pâtisserie (BVP) et la fabrication de pâtes (2^{nde} transformation des céréales) ;
- L'industrie des fruits et légumes ;
- Les autres filières : sucre, confiserie, brasserie.

L'élaboration d'une liste exhaustive des IAA franciliennes a reposé sur le recoupement de différents listings :

La base de données **Diane** : 260 entreprises

La base de données **Altarès**, fournie par l'IAU îdF : 753 entreprises.

Des sources générales :

- listing fourni par **l'ARIA** comprenant 328 établissements (source UNEDIC), dont 219 entreprises dont l'activité de transformation concerne des productions présentes en Île-de-France :
- le listing complet des entreprises de l'enquête **ESANE** fourni par le SRISE de la DRIAAF Île-de-France. Cette base contient 1147 entreprises, dont 507 entreprises dont l'activité de transformation concerne des productions présentes en Île-de-France

Des sources spécifiques à chaque filière :

- L'annuaire de la meunerie française pour l'identification des moulins.
- La revue professionnelle RLF qui fournit des cartographies des sites de transformation laitiers par bassin de production.
- Les listes d'établissements agréés CE concernant la transformation des produits animaux (viande – abattoirs et industries de transformation, produits laitiers).
- Les listings du Cervia portant sur les meuniers et les sites de transformation de produits laitiers, ainsi que les entreprises adhérentes à la marque Saveurs Paris Ile de France (dont certains sont des transformateurs à la ferme, et donc non inclus pour la plupart dans les bases de données car n'étant pas sous forme sociétaire).
- Les sites internet des groupes pour l'identification des sites de production.
- D'autres sources internes.

Au final, And International a produit un listing de 258 entreprises.

2.2 Deuxième étape : la constitution d'un second socle de données par la DRIAAF

Méthodologie

- Travail sur la base INSEE ESANE à jour au 31/12/2009 identifiant les établissements du champ de l'agroalimentaire code NAF 10 et 11 et les effectifs
- Identification à dire d'experts des établissements en distinguant :
 - Les sièges
 - Les sites de transformation
 - Les sites mixtes sièges et transformations
 - Les établissements inconnus
 - Les établissements sans données renseignées
- En parallèle, travail sur une extraction de la base SIGAL isolant les ateliers de transformation en IDF (état au 31/12/2012 sans garantie de mise à jour)
- Travail sur la base CLAP 2010 isolant les établissements de commerce de gros et rapprochement des 2 bases pour identifier les établissements de commerce de gros assurant une transformation
 - Prise en compte des établissements de plus de 1 salarié
 - Intégration dans une base unique transformateurs IDF regroupant les établissements de code NAF 10, 11 et 46.

Résultats de la base de données constituée par la DRIAAF

	Nombre d'établissements	Effectifs	Nombre de transformateurs
Pas de transformation	204	1048	
Sièges	92	8996	
Transformation + sièges	6	60	
Transformation	265	10 985	
Atelier de transformation SIGAL	220	6438	491
Vides = inconnu sans transformation effectif =0	536	0	
Total	1323	27527	491

Source : DRIAAF-IDF

2.3 Troisième étape : la consolidation de la base de données sur les transformateurs en IDF par l'IAU îdF

- Sur le SIRET
- Et à défaut de SIRET (86/266 dans la BD AND I), sur le nom et l'adresse
- Les établissements dont les codes SIRET étaient différents n'ont pas été classés dans la catégorie « commun »

Les résultats sont les suivants :

- **147 établissements sont communs** aux 2 bases, auxquels s'ajoutent une quinzaine d'entreprises pluri-établissements pouvant avoir des établissements présents dans l'une et l'autre bases.
- **108 établissements** ne figurent que dans la base **AND I**
- **1143 établissements** ne figurent que dans la base **DRIAAF**

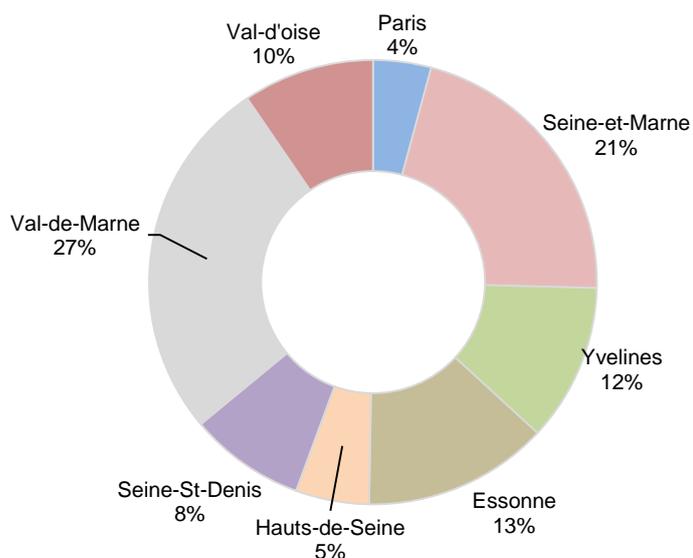
Il a été ensuite procédé à une vérification à dire d'experts par la DRIAAF, l'ARIA, la DIRECCTE et le CERVIA, de la base de données qui a permis de supprimer les établissements ayant cessé leur activité, renseigner la filière et le niveau de transformation.

Présentation de la base de données :

355 sites de transformation ont été identifiés. La répartition par département et par activité est présentée dans le graphique qui suit :

Avec l'activité de transformation des grossistes, le Val-de-Marne se trouve logiquement bien placé avec le site de Rungis (27 %). Les autres sites de transformation sont majoritairement situés dans les départements les plus périphériques de l'Île-de-France, et au sein desquels l'activité agricole est la plus présente : Seine-et-Marne (21 % des sites identifiés), Essonne (14 %) et Yvelines (12 %).

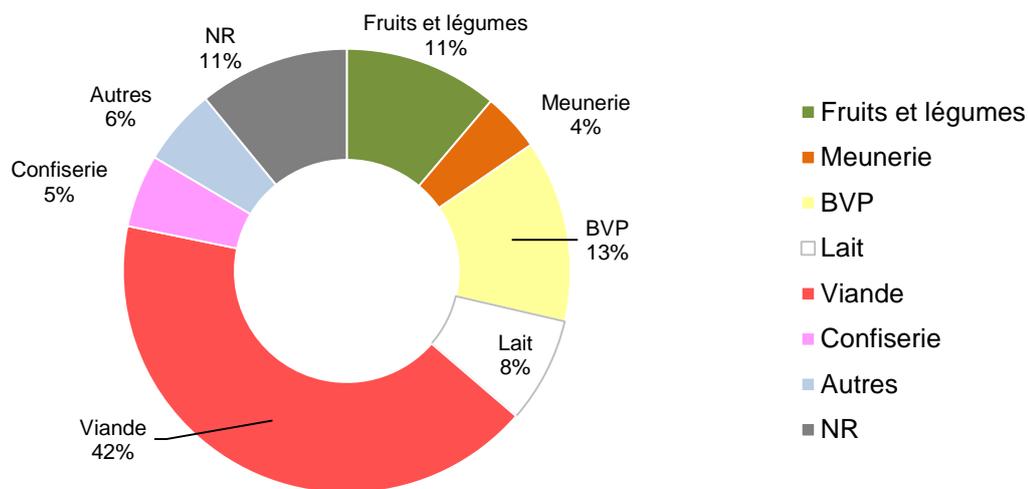
Répartition des établissements de transformation par département



Sources : BD transformateurs AND International, DRIAAF, IAU idF

Comme cela a déjà été souligné, le nombre d'unités opérant dans la seconde transformation ou plus représentent presque la moitié des établissements.

Répartition des établissements de transformation par filière



Sources : BD transformateurs AND International, DRIAAF, IAU idF

Filière fruits et légumes

On recense une quarantaine d'établissements, dont une quinzaine sont des transformateurs à la ferme. La presque totalité se situe au niveau de la première transformation.

- 2 sont spécialisées dans la production de jus de fruits (1032Z) dont le plus important est Bharlev (13 millions d'euros de CA) ;
- 2 relèvent du code NAF 1039A (hors transformateurs à la ferme). Cet ensemble est composé de structures hétérogènes :
 - la plus importante étant Daregal (61 millions d'euros de CA), spécialiste des herbes aromatiques.
 - une conserverie artisanale (Établissements Moulins ; (1,14 millions d'euros de CA).
- Une dizaine d'établissements relevant du code NAF 1039B (hors transformateurs à la ferme). Dans cet ensemble, on retrouve :
 - Agrana fruit France, producteur de purées de fruits à destination de l'industrie (110 millions d'euros)
 - la confiterie d'Andrésy (producteurs de confitures - 16,6 millions d'euros), Prim'saveur (producteur de jus de fruits concentré et salades de fruits)
 - les établissements Pellorce (marrons glacés et purées de fruits).
- Plusieurs grossistes dont :
 - Thalia, producteur de champignons situés à Courtry, et les Halles Mandar, grossiste basé sur le marché de Rungis, mais ayant développé une importante activité de production (jus de fruits, 4ème gamme et 5ème gamme).
- Une quinzaine de transformateurs à la ferme :
 - Les transformateurs à la ferme adhérents à la marque du Cervia
 - Les producteurs/transformatrices répertoriés sur les sites de chambres d'agriculture.
 - Un fabricant de cidre

Filière céréales – 1ère transformation

Il existe une petite vingtaine de moulins (NAF 1061 A) :

- 3 appartiennent aux Grands Moulins de Paris (Groupe Nutrixo – 427 millions d'euros de CA pour les Grands Moulins de Paris) : Verneuil l'Étang, Villenoy et Gennevilliers. Le groupe NUTRIXO est contrôlé par VIVESCIA (Champagne Céréales).
- 1 appartient au groupe Axiane meunerie (Groupe coopératif AXECEREALE) : Dourdan.
- 1 appartient au groupe Soufflet (Corbeil-Essonnes).
- 1 appartient au groupe Grands Moulins de Strasbourg (Moulin Deligne à Beaumont-sur-Oise).
- 10 moulins indépendants :
 - 2 dans le 77 : Moulins Decollogne (Précy-sur-Marne : productions de farine bio, 1 autre site (principal) en Bourgogne), Bourgeois Frères à Verdolot;
 - 2 dans le 78 : Moulins Versailles et Moulins de Brasseuil ;
 - 4 dans le 91 : Moulins Hugues Matignon, de Saint Eloi et Fouche ;
 - 2 dans le 95 : Moulins de Chars et Moulins d'Arnouville.

Filière céréales – 2^{ème} transformation

Une cinquantaine d'établissements ont été décomptés, dont une majorité est constituée de fabricants industriels de pain.

- Pour ce qui concerne le code NAF 1071A, nous recensons 27 entreprises, parmi lesquelles :
 - 3 sites Francepain (groupe Toufflet) ;
 - Sofrapain (groupe Nutrixo) : 2 sites (50 millions d'euros environ) ;
 - Panotel : 2 sites (15 millions d'euros) ; spécialiste du pain pour la restauration sur la région parisienne.
- Cinq d'entreprises du code NAF 1072Z (Fabrication de biscuits, biscotte et pâtisserie de conserve).
- des fabricants de pâtes (NAF 1073Z) dont l'usine Panzani à Nanterre.
- La semoulerie de Bellevue du groupe Panzani à Gennevilliers (1061B).

Filière lait

Une trentaine d'établissements ont été recensées, dont :

- 2 laiteries appartenant à des groupes : Lactalis à Meaux, Rambol à Saint-Arnoult en Yvelines (groupe Bongrain).
- plusieurs laiteries indépendantes, de taille importante :
 - Fromagerie de la Brie à Saint Siméon (77) ; CA : 9,4 millions d'euros ;
 - Fromagerie Rouzair (Tournan en Brie, 77) ; CA : 8,16 millions d'euros, avec un site de fabrication à Fontenay-Tresigny (77 - Fromagerie du Prêt Forêt - 5,6 millions d'euros de CA).
 - Fromagerie de la Brie (Tournan en Brie, 77) : 3,7 millions d'euros de CA ;
 - Laiterie des Bas-Vignons (91) : 1,8 millions d'euros de CA.
- 8 fabricants de glaces et sorbets dont la Bruxelloise
- Des grossistes (code 4633Z) effectuant de la transformation dont trois entreprises d'une centaine de salariés : La Normandie à Paris aux Pavillons-sous-Bois (93), le domaine des Gondoles à Santeny (94), Eurofromage à Stains (93).
- des transformateurs à la ferme (notamment, ferme de Grignon).

Filière viande

Environ 160 établissements relèvent de cette filière.

Il existe une vingtaine d'abattoirs sur le territoire francilien :

- 2 spécialisés dans l'abattage d'ovins et/ou de bovins (à noter la récente cessation d'activité de l'abattoir d'Ableiges).
 - Abattage rituel Marne la Vallée (Jeunes bovins, ovins, caprins - Jossigny, 77) ;
 - Abattoir Hallal à Villeneuve-le-Roi (94)
 - Aminecov Meaux (Gros bovins, ovins, 77) ;
- 1 abattoir de porcs (Guy Harang) à Houdan (78).
- Environ 25 abattoirs de volailles (dont 6 sont des tueries à la ferme) : 7 dans le 77, 3 dans le 78, 2 dans le 91, 1 dans le 93, 3 dans le 94 et 3 dans le 95.

Il existe par ailleurs :

- Une cinquantaine d'établissements exerçant des activités de seconde transformation de la viande :
 - boucheries « non artisanales » (ex : Les boucheries Nivernaises à Rungis), charcutiers (Société Bernard à Montigny-le-Bretonneux – groupe Jean Floch, Géo – groupe Madrange – CCA à Ablis)
 - produits traiteurs à base de viande (Varachaux, Paul Predault, Rero, Duc pour les plats élaborés à base de volaille – à noter le rachat du site de Gouaix au groupe Bongrain).
 - autres préparations industrielles à base de viande (France Merguez)
 - des ateliers de découpe (Bonny)
 - des grossistes à activités de transformation (Busnel Brevier,...).
- Un atelier de découpe sous forme de GIE (Ferme de Rambouillet, GIE regroupant 26 producteurs (pas dans la base)).
- Une quinzaine de transformateurs à la ferme (dont les 6 tueries de volailles).
- Le reste des sites correspond à des grossistes réalisant de la transformation et à des traiteurs.

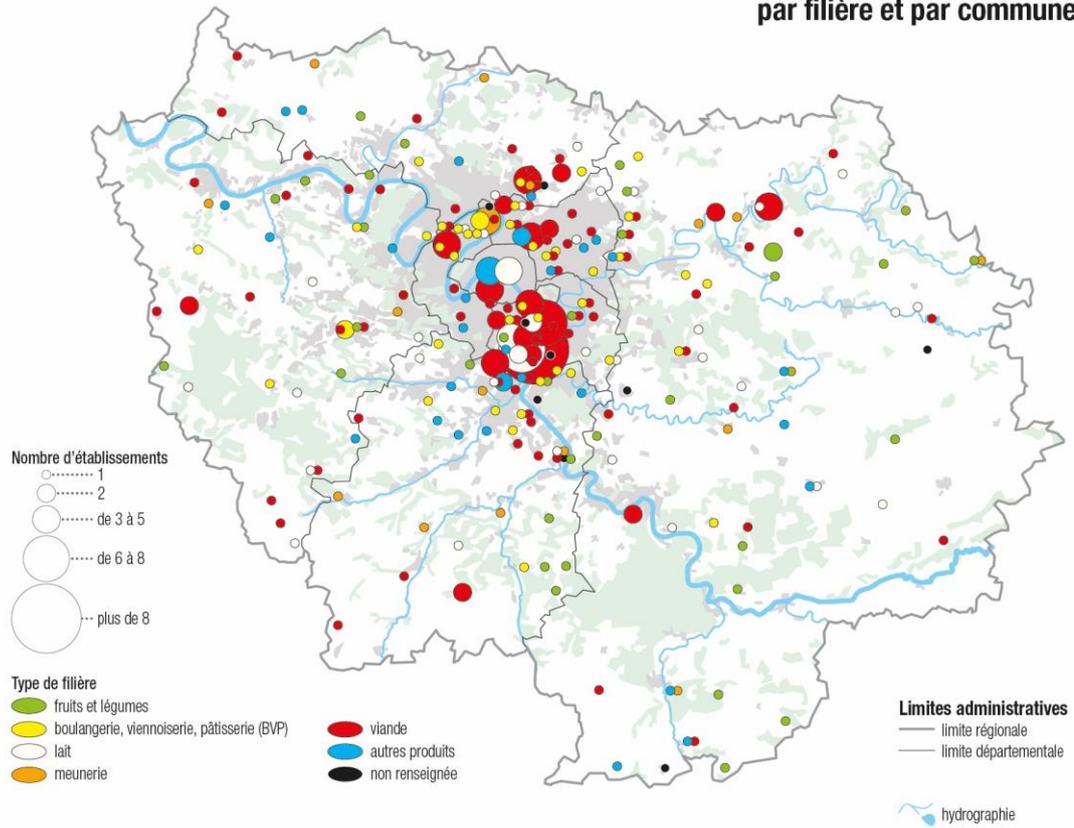
Autres filières

Il existe 9 brasseries artisanales sur le territoire francilien :

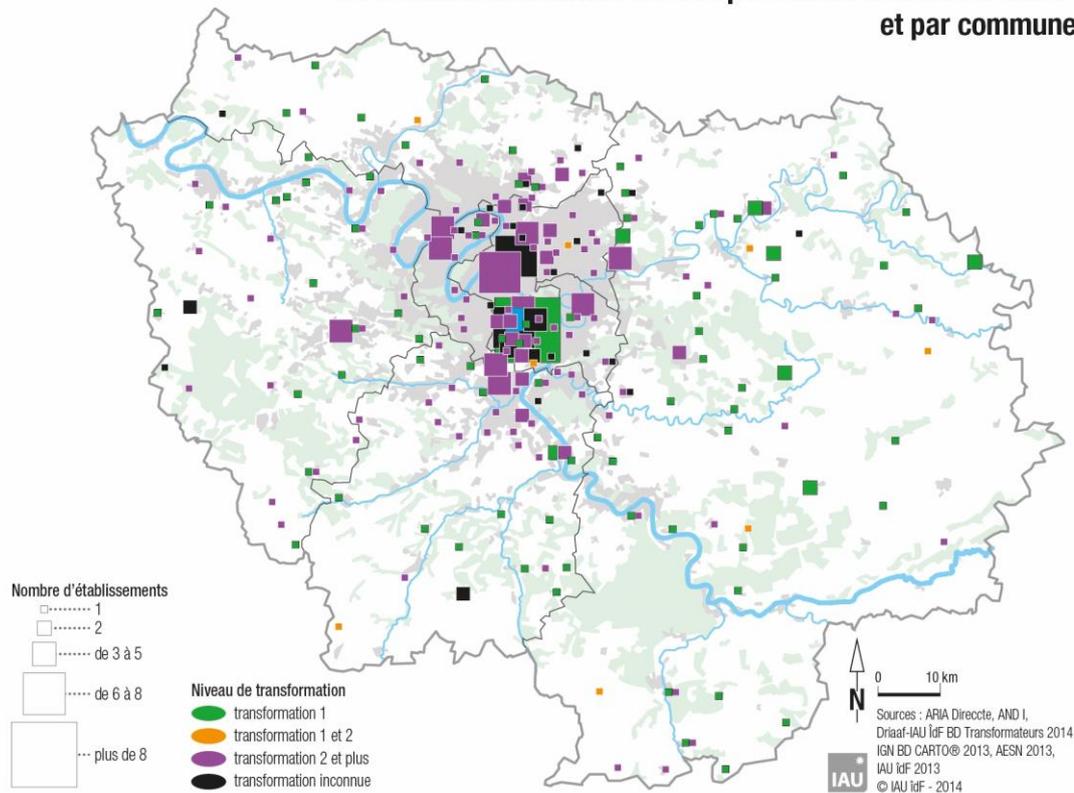
- 1 dans le 78 : Brasserie de la Vallée de Chevreuse ;
- 2 dans le 77 dont Gatinorge;
- 3 dans le 91 : Brasserie de l'Yvette, Brasserie de Marcoussis et brasserie Parisis ;
- 1 dans le 95 : Ferme-brasserie du Vexin.
- 1 dans le 93 à Montreuil

On notera enfin la présence de 12 confiseurs et 2 sucreries.

Les établissements de transformation par filière et par commune



Localisation des établissements par niveau de transformation et par commune



Détail par filière et par commune



Niveau de transformation

- transformation 1
- transformation 1 et 2
- transformation 2 et plus
- transformation inconnue

Nombre d'établissements

- 1
- 2
- 3 à 5
- 6 à 9
- 10 et plus

IAU
N
0 50 km
Sources : ARIA Direccte, AND I,
Driaat-IAU ÎdF BD Transformateurs 2014, IAU ÎdF 2013
© IAU ÎdF - 2014

3. Identification des établissements de transformation des départements limitrophes

Un travail similaire a été fait par le bureau d'études And International pour les limitrophes : l'Aisne (02), l'Aube (10), l'Eure (27), l'Eure-et-Loir (28), le Loiret (45), la Marne (51), l'Oise (60) et l'Yonne (89)), ces sites de transformation étant susceptibles d'utiliser des matières premières franciliennes.

- À la différence de ce qui a été fait pour l'IDF, ce travail a été réalisé en totalité par And International, qui s'est focalisé sur les entreprises du secteur des IAA hors grossistes. La méthodologie retenue a été la même que celle que le bureau d'étude a adopté pour les transformateurs franciliens. La base de données Diane a été recoupée avec différentes sources d'information
- RLF pour les sites de transformation laitière ;
- L'Annuaire de la Meunerie Française pour les moulins ;
- Les établissements agréés par le Ministère de l'agriculture pour les abattoirs et industries de transformation de la viande ;
- Les sites des groupes pour identification des sites de production.

202 entreprises agro-alimentaires ont finalement été identifiées :

- 72 pour la viande ;
- 29 sites pour la transformation du lait ;
- 31 pour la meunerie ;
- 31 pour la transformation des fruits et légumes ;
- 39 entreprises pour la BVP.

Répartition des sites de transformation par département et par activité

	Aisne	Aube	Eure	Eure-et-Loir	Loiret	Marne	Oise	Yonne	TOTAL	% par activité
Viande	9	5	7	12	8	7	9	15	72	36 %
Lait	6	3	6	3	4	1	2	4	29	14 %
Meunerie	3	2	2	10	6	2	3	3	31	15 %
BVP	6	2	3	2	7	7	5	7	39	19 %
FetL	5	3	3	2	9	4	4	1	31	15 %
TOTAL	29	15	21	29	34	21	23	30	202	100 %
% par département	14 %	7 %	10 %	14 %	17 %	10 %	11 %	15 %	100 %	

Source : Elaboration AND International à partir de sources diverses

Ce travail partenarial de collecte et de concaténation des différentes sources de données sur la transformation mérite d'être poursuivi et valorisé dans l'avenir en s'appuyant sur le réseau des partenaires existants : services de l'État de la Région et organismes professionnels. L'objectif est d'obtenir une base de données la plus exhaustive possible et périodiquement mise à jour non seulement des sites de transformation par filière et par niveau de transformation mais aussi des sièges, centres de recherche et écoles en lien avec filières de transformation alimentaire.

4. Synthèse de l'enquête auprès des entreprises agro-alimentaires franciliennes

4.1 Méthodologie

La mission confiée à AND International prévoyait la réalisation d'une enquête des sites de transformation franciliens et des départements limitrophes. L'objectif était de fournir des éléments de compréhension sur les logiques d'approvisionnement des entreprises franciliennes et d'identifier les typologies d'entreprises et filières les plus à même de s'inscrire dans des démarches de filières courtes de proximité. Il a été décidé d'élargir la cible aux entreprises des départements limitrophes, susceptibles d'utiliser des matières premières agricoles franciliennes.

L'enquête a été effectuée auprès des 266 entreprises franciliennes initialement identifiées par le bureau d'études et les 202 entreprises des départements limitrophes.

La réalisation du questionnaire a fait l'objet de différents allers-retours avec les partenaires de l'étude (IAU îdF, DRIAAF, Conseil Régional, Chambres d'Agriculture, ARIA). Ces échanges ont abouti à un questionnaire de quatre pages, abordant de nombreux aspects de l'activité de l'entreprise (approvisionnement, stratégie commerciale, données économiques) et ne pouvant être rempli que par le directeur de site.

Le taux de retour spontané a été très faible (5 % pour l'Île-de-France, inférieur pour les départements limitrophes).

Plusieurs facteurs expliquent l'explication :

- **La longueur et la complexité du questionnaire** ne pouvant être rempli que par les directeurs de sites, identifiés dans moins de la moitié des cas et très peu disponibles)
- **L'hétérogénéité de la cible** : PME indépendantes ou filiales de groupes, entreprises orientées vers l'international, transformateurs à la ferme, entreprises des départements limitrophes, non concernées par une intervention potentielle du Conseil Régional et pour lesquelles un approvisionnement « de proximité » n'est pas forcément équivalent à un approvisionnement en Île-de-France (étant de plus situées à proximité de bassins à vocation plus agricole que l'Île-de-France).
- **Un commanditaire signataire de la lettre de mission (l'IAU îdF) méconnu des entreprises** et de manière générale, la faible propension des opérateurs privés à répondre à ce type de demande sans contrepartie directe.
- **Un faible intérêt des entreprises pour le sujet**, dans un contexte de perte de rentabilité sur la quasi-totalité des filières alimentaires, accentué dans le contexte périurbain du bassin francilien. La problématique des filières courtes de proximité, comme nous l'ont indiqué un nombre important d'entreprises, relèvent davantage du « concept intellectuel » que d'une réalité économique concrète et porteuse de croissance.
- **Une organisation régionale limitée** et donc un faible engouement pour les initiatives collectives portées au niveau régional.

Pour ces raisons, il a été nécessaire d'adapter les questionnaires et les lettres de mission fournies par l'IAU îdF pour ces trois cibles et de procéder à trois envois distincts. Deux vagues de **relances téléphoniques** ont été faites. Elles ont permis d'affiner le listing en éliminant sur la base de données initiale une soixantaine d'entreprises ayant cessé récemment leur activité (13 % de la cible). Ce constat est en lui-même significatif de la fragilité des PME du secteur.

Face à ce constat, And International a procédé à **une enquête téléphonique directe** avec questionnaire simplifié, centrée sur l'Île-de-France. Le taux objectif de retour de 20 % sur cette cible a donc été atteint. Au total **50 entreprises franciliennes et 16 entreprises situées dans les départements limitrophes (38 questionnaires complets et 28 questionnaires simplifiés)** ont répondu.

La **présentation des principaux résultats** de l'enquête postale, distingue les entreprises franciliennes et limitrophes, et donne un détail par filière lorsque cela était pertinent (et compte tenu de la taille limitée des échantillons sur certaines questions).

Si les résultats peuvent paraître décevants en termes de représentativité et ne permettent évidemment pas de tirer des conclusions « d'ordre quantitatif », des enseignements d'ordre qualitatif sur les pratiques d'approvisionnement et l'intérêt des entreprises pour les démarches de proximité se dégagent tout de même de ce travail. Une **synthèse** est proposée à la suite de l'analyse des résultats « à plat ».

Enfin, l'enquête a permis d'identifier un certain nombre d'**entreprises déclarant vouloir s'engager dans ce type de démarche. Celles-ci ont fait l'objet d'une enquête complémentaire sous forme d'entretiens téléphoniques ou face à face**, afin d'approfondir leurs projets individuels et de mettre en évidence un certain nombre de difficultés.

4.2 Principaux enseignements de l'enquête concernant les filières courtes de proximité

Force est de constater que le concept de FCP n'est pas pertinent pour une majorité d'entreprises ; en effet, les critères prioritaires d'approvisionnement restent la qualité, le prix et le volume disponible et dans une grande majorité de cas, il n'y pas de possibilité de développer les approvisionnements en région. **De ce fait, le concept n'intéresse pas beaucoup d'acteurs, puisqu'il ne peut recevoir de concrétisation.**

Le premier intérêt pour un approvisionnement local n'est pas « citoyen », même pas marketing, il est simplement **économique** : des achats de proximité doivent logiquement concourir à des coûts d'approche moins élevés, le raisonnement est d'autant plus logique quand les matières premières sont des pondéreux à faible valeur unitaire (grains).

Les entreprises des départements limitrophes sont davantage tournées vers l'extérieur du bassin francilien que vers l'intérieur, ce qui est logique compte tenu du faible potentiel agricole de nombreuses filières franciliennes. La filière céréales confirme cette règle, c'est la seule pour laquelle la région capitale est largement excédentaire ; l'Ile de France est ici un bassin d'approvisionnement, ce qui ne dessine pas pour autant de FCP : la farine produite avec du blé francilien peut-être vendue n'importe où.

Ainsi, les petits acteurs des IAA ne sont pas à même de développer des FCP. De plus, leur situation économique n'est pas nécessairement très bonne et leurs sources agricoles franciliennes sont en recul.

Deux catégories d'acteurs peuvent développer des activités qui correspondent au concept de FCP :

- **Des IAA de taille artisanale, fromageries, brasserie, boulangerie ;**
- **La transformation à la ferme.**

Ces entreprises, modestes, connaissent néanmoins une certaine adversité, liée à la transformation des marchés forains (les petits marchés s'essouffent ou disparaissent), aux coûts de maintien des outils en conformité, aux taxes spécifiques (bière).

Leurs besoins fondamentaux sont l'appui à l'investissement et l'appui commercial. Comme toute les TPE, le point faible est le temps disponible du dirigeant, qui est à la gestionnaire, manager, producteur et n'a que peu de temps être développeur.

Un concept comme « **Saveurs Paris-Ile de France** » est adapté à ce type de problématique mais il est déploré que ce mouvement ne développe pas une véritable fonction d'appui commercial et se borne à « référencer les produits ».

Le développement de ce type d'activité, que l'on peut qualifier de « gros artisanat » demande un soutien ciblé, pratiquement sur-mesure et relève donc de l'appui aux

projets, plutôt qu'une logique de guichet. Il apparaît également que les services doivent être pro-actifs vis-à-vis de cette cible : les dirigeants passent davantage de temps à mener à bien leur affaire, à réduire leurs problèmes qu'à aller chercher un appui public, selon des schémas qu'ils n'identifient pas bien et à travers des réseaux qu'ils ne connaissent pas.

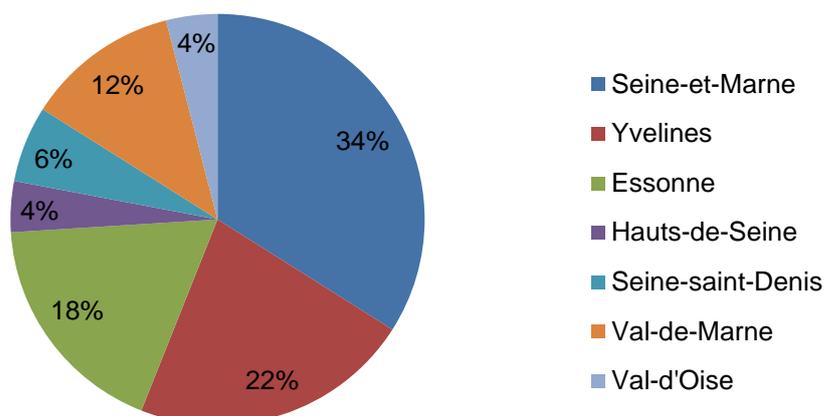
Annexe

Résultats détaillés de l'enquête

Île-de-France

Trois départements concentrent 75 % des répondants : la Seine-et-Marne (34 %), les Yvelines (22 %) et l'Essonne (19 %). L'échantillon n'inclue pas les grossistes ajoutés ensuite dans la base de données, le Val-de-Marne est donc peu représenté.

Répartition des répondants par département

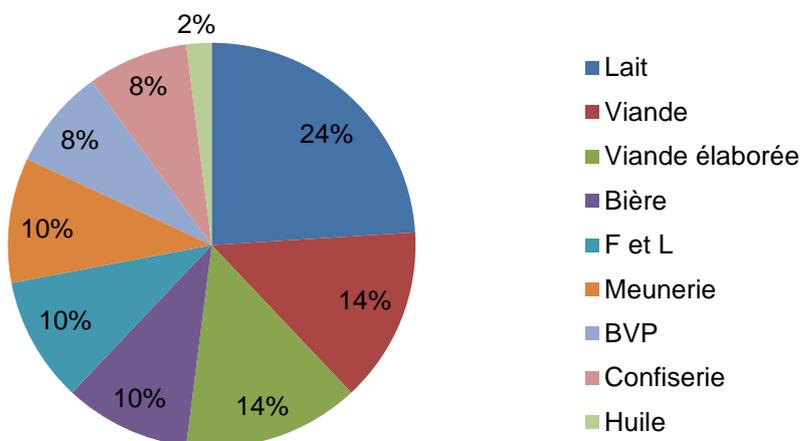


Source : Enquête IAA

Sur les 50 répondants, 12 sont des transformateurs à la ferme (2 en viandes, 1 en huile, 2 en fruits et légumes et 7 en lait) et 38 des industriels de taille plus ou moins importante (la plus importante étant Darégal).

La figure suivante présente les types d'activités des entreprises répondantes.

Répartition des répondants par type d'activités



Source : Enquête IAA

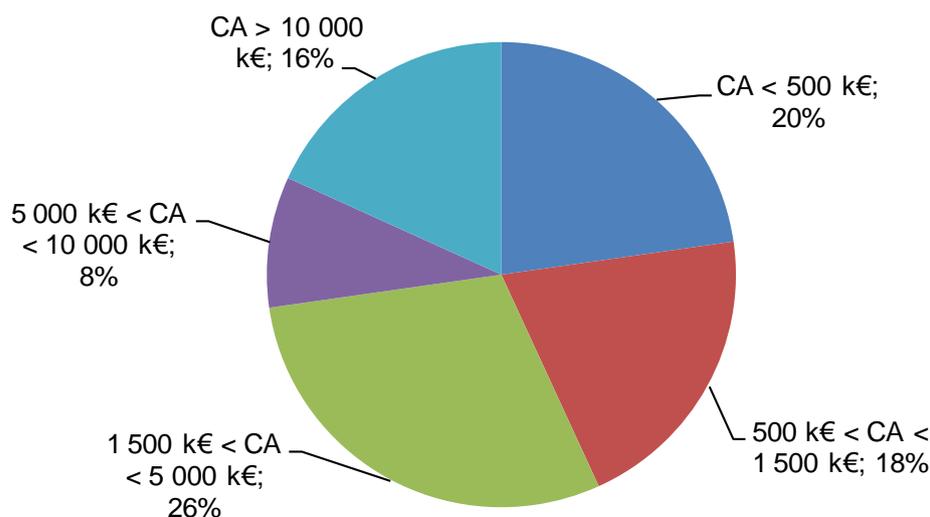
La comparaison avec la répartition des 258 sites de transformation en région amène aux commentaires suivants :

- Le choix a été fait d'accentuer la relance sur les filières lait, viande, meunerie et fruits et légumes, c'est pourquoi ces entreprises sont surreprésentées dans l'échantillon (sauf les fruits et légumes, avec un grand nombre de sites de transformation à la ferme).
- La BVP est sous-représentée (8 % des répondants contre 23 % des sites identifiés au niveau régional).
- On note un taux de retour intéressant des brasseurs (5 brasseries sur 8), dont la plupart s'inscrivent dans des schémas en phase avec les filières courtes de proximité.

Concernant la taille des entreprises (44 entreprises pour lesquelles nous disposons d'un chiffre d'affaires, soit un CA cumulé de 226 millions d'euros) :

- 10 entreprises ont un CA inférieur à 500 000 euros (20 %) ;
- 9 ont un CA compris entre 500 000 et 1,5 millions d'euros (18 %) ;
- 13 ont un CA compris entre 1,5 et 5 millions d'euros (26 %) ;
- 4 ont un CA compris entre 5 et 10 millions d'euros (8 %) ;
- 8 ont un CA supérieur à 10 millions d'euros.

Répartition des entreprises répondantes par classe de CA



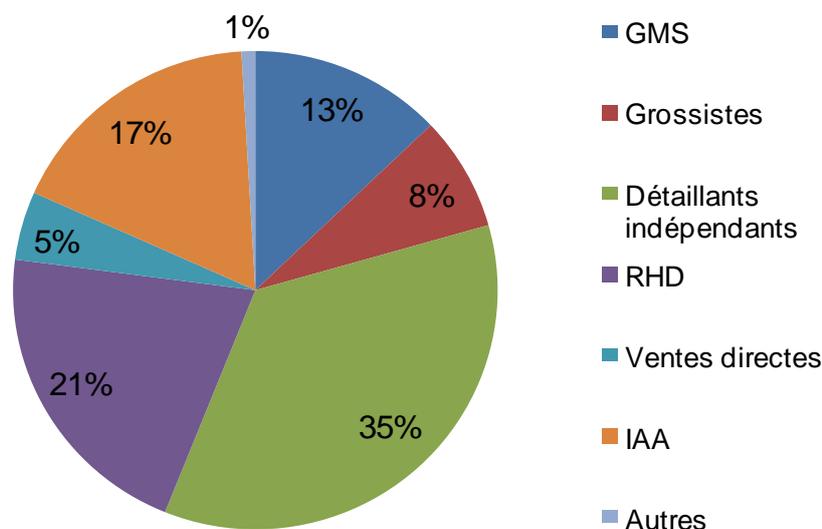
Source : Enquête IAA

La figure suivante présente la répartition du CA (hors export) des entreprises de l'échantillon par type d'entreprises. Les entreprises interrogées vendent principalement :

- Aux détaillants indépendants (35 % du CA total de l'échantillon) ;
- A la RHD (21 %) ;
- Aux autres IAA (17%) ;
- A la GMS (13 %).

Le taux important de vente à la restauration hors domicile (RHD) correspond à la présence dans l'échantillon d'entreprises importantes spécialisées sur ce secteur (France Pain, Domalait,..). La vente en GMS est peu représentée, alors que la vente aux détaillants est importante. Enfin, la vente directe représente 5 % des ventes de l'échantillon.

Débouchés des entreprises de l'échantillon (en % du CA)



Source : Enquête IAA

À noter que les résultats présentés en CA sont principalement le reflet de l'activité des IAA, car nous ne disposons de CA que pour peu de transformateurs à la ferme.

Départements limitrophes

Le nombre de répondants par département est donné par le graphique suivant.

Nombre d'entreprises limitrophes répondantes par département

Département	Nbre d'entreprises
Aisne	2
Aube	3
Eure	4
Marne	1
Oise	2
Yonne	4

Source : Enquête IAA

Comme déjà évoqué, la cible des entreprises interrogées dans les départements limitrophes est constituée en totalité d'IAA (cette partie de l'enquête ne concernant pas les entreprises de types transformateurs à la ferme).

Le tableau suivant donne la répartition des 16 entreprises répondantes par secteur d'activité.

Nombre d'entreprises limitrophes répondantes par secteur d'activités

Activité	Nbre d'entreprises
Lait	1
Viande	2
Viande élaboré	3
Fruit et légumes	4
Meunerie	4
BVP	2

Source : Enquête IAA

Près de la moitié des entreprises réalisent un chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 5 millions d'euros. L'entreprise la plus importante de l'échantillon est l'abattoir de volailles appartenant au groupe Duc, situé dans l'Yonne et réalisant un chiffre d'affaires de 77 millions d'euros. Le CA cumulé de l'échantillon est proche de 130 millions d'euros.

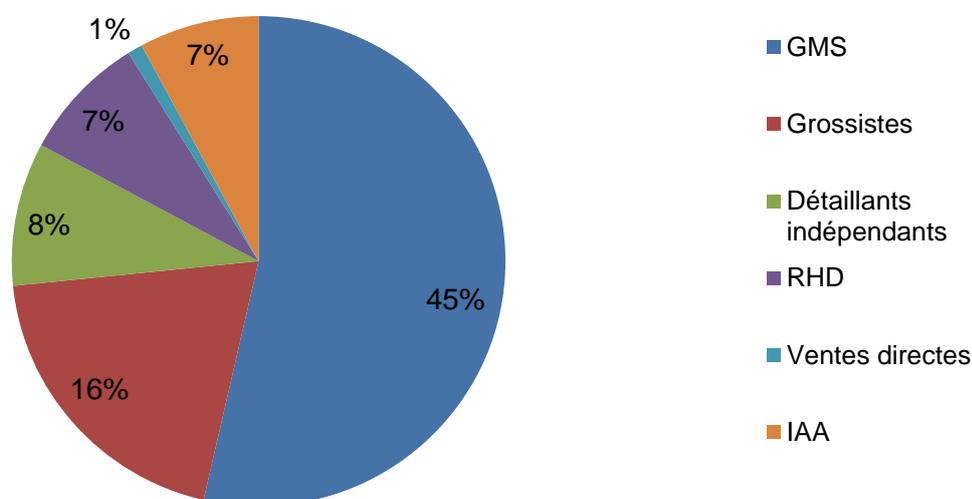
Nombre d'entreprises limitrophes répondantes par secteur d'activités

Activité	Nbre d'entreprises
CA < 500 k€t	2
500 k€ < CA < 1 500 k€	4
1 500 k€ < CA < 5 000 k€	7
5 000 k€ < CA < 10 000 k€	1
CA > 10 000 k€	2

Source : Enquête IAA

Les entreprises de l'échantillon vendent pour près de la moitié de leur chiffre d'affaires en GMS (45 %). Les grossistes comptent pour près de 20 % des débouchés. Les circuits plus « courts » représentent 8 % pour les détaillants indépendants et 7 % pour la RHD. Enfin, 1% du CA total des entreprises est réalisé en vente directe.

Débouchés des entreprises de l'échantillon (en % du CA) – Départements limitrophes



Source : Enquête IAA

Approvisionnement et proximité

Stratégies d'approvisionnement

La quasi-totalité des établissements interrogés **gèrent eux-mêmes leur politique d'approvisionnement** (91 % des établissements franciliens et limitrophes ayant fourni une réponse au questionnaire long). Les quelques entreprises appartiennent à des groupes de taille plus ou moins importantes, avec des politiques d'approvisionnement établies pour l'ensemble des sites du groupe.

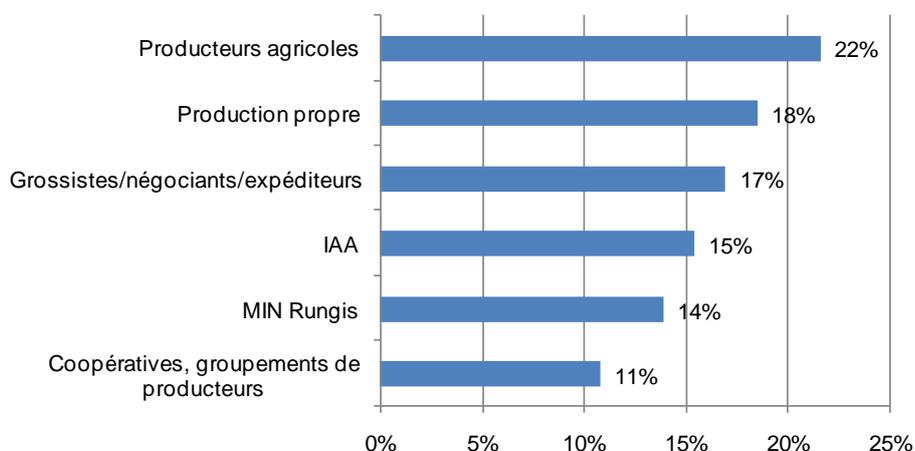
Ainsi, les établissements ayant répondu établissent pour la plupart leurs propres cahiers des charges (82 % des répondants au questionnaire long).

Enfin, plus des trois quarts des répondants (questionnaire long) ont mis en place des procédures de traçabilité leur permettant de remonter jusqu'au producteur agricole.

La figure 8 présente les différentes sources d'approvisionnement des entreprises répondantes en Île-de-France.

Approvisionnement par type d'opérateurs (% du nombre de citations)

Entreprises franciliennes

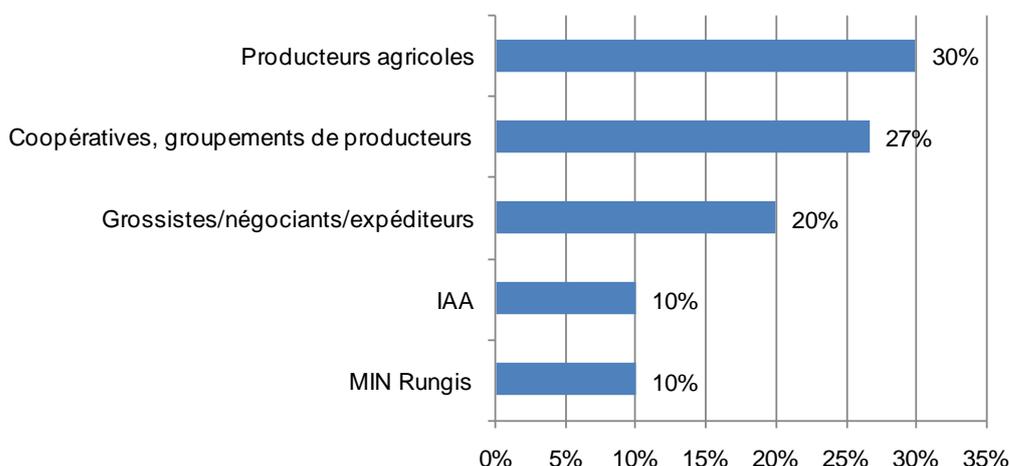


Source : Enquête IAA

Les résultats détaillés par filière reflètent le profil des répondants : transformateurs à la ferme (utilisation de la production propre) ou non, 1^{ère} transformation (approvisionnement majoritairement réalisé auprès des producteurs ou des coopératives ou groupements de producteurs – cas de la meunerie, des produits laitiers ou des entreprises transformant des fruits et légumes) et 2^{nde} transformation (approvisionnement auprès des grossistes principalement – cas des produits élaborés à base de viande, de la BVP ou de la sucrerie).

Approvisionnement par type d'opérateurs (% du nombre de citations)

Entreprises des départements limitrophes

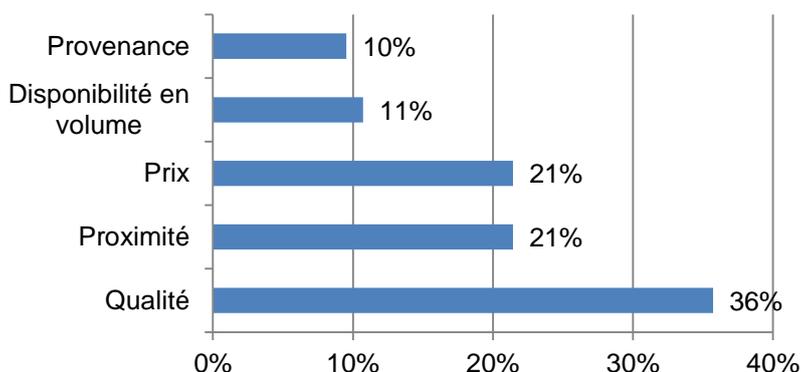


Source : Enquête IAA

Les IAA répondantes des départements limitrophes s'approvisionnent principalement auprès des producteurs agricoles ou des coopératives et groupements de producteurs.

Concernant **les critères d'approvisionnement** des entreprises interrogées (Île-de-France et départements limitrophes), la **qualité** reste prépondérante (30 citations sur 68 entreprises ayant retourné le questionnaire complet). Le prix et la proximité arrivent en seconde position (18 citations). Les résultats sont équivalents en Île-de-France et dans les départements limitrophes.

Critères d'approvisionnement privilégiés par les (% du nombre de citations) – Île-de-France et départements limitrophes



Source : Enquête IAA

A la question ; « L'utilisation de matières premières de proximité est-elle un objectif pour votre établissement ? », 77 % des répondants industriels d'Île-de-France et des départements limitrophes (les transformateurs à la ferme utilisant leur propre production) donnent une réponse affirmative. Ce pourcentage est un peu plus élevé chez les industriels limitrophes que pour ceux situés en Île-de-France (respectivement 87 % et 73 %).

Réponses à la question : « L'utilisation de matière première de proximité est-elle un objectif pour votre entreprise ? »

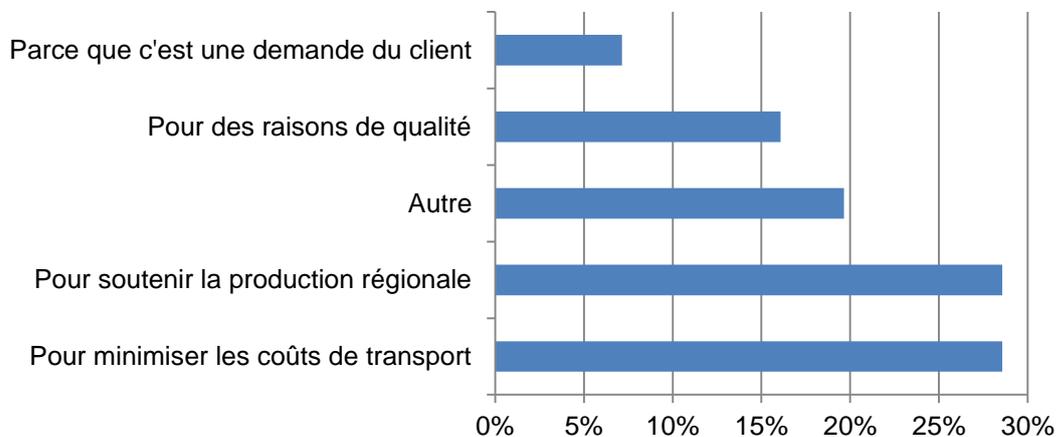
	TOTAL Répondants	IDF	Départements limitrophes
OUI	77 %	73 %	87 %
NON	23 %	27 %	13 %

Source : Enquête IAA

Les entreprises favorisant l'approvisionnement de proximité déclarent le faire pour deux raisons principales : **la minimisation des coûts de transport et le soutien de la production régionale.**

On notera qu'en **Île-de-France, le critère le plus important reste la minimisation des coûts de transport** alors que dans les départements limitrophes, le soutien à la production régionale est davantage prépondérant. Le critère « autre » renvoie à différentes idées : l'existence d'une AOC impliquant une aire d'approvisionnement définie par un cahier des charges et l'impact environnemental (bilan carbone).

Réponses à la question : « Pourquoi favorisez-vous un approvisionnement local ? » (Nbre de citations) – Total Île-de-France et départements limitrophes



Source : Enquête IAA

Confirmant ce résultat, près de 80 % des entreprises (Île-de-France et départements limitrophes, répondantes au questionnaire complet) déclarent chercher à minimiser les distances de transport. Plus des deux-tiers souhaitent le faire davantage à l'avenir.

Utilisation de matières premières de proximité

77 % des répondants franciliens déclarent utiliser des matières premières régionales. Les entreprises n'utilisant pas de matières premières régionales ont une activité dans la viande (6 sur 13), la BVP (2 sur 4), lait (1), bière (1) et confiserie. À noter que plusieurs brasseurs déclarent travailler avec des orges produites localement, mais transformées à façon dans une malterie d'un département voisin (Pithiviers, dans le 45).

Moins de la moitié des entreprises franciliennes interrogées déclarent utiliser des matières agricoles provenant des départements limitrophes.

Réponses à la question : « Utilisez-vous des matières premières provenant d'Île-de-France ou des départements limitrophes ? » - Entreprises franciliennes

	OUI	NON
Île-de-France	77 %	23 %
Départements limitrophes	45 %	55 %

Source : Enquête IAA

Les stratégies d'approvisionnement sont logiquement moins orientées vers l'Île-de-France et davantage vers leur département pour les entreprises situées dans les départements limitrophes de l'Île-de-France.

Réponses à la question : « Utilisez-vous des matières premières provenant d'Île-de-France ou des départements limitrophes ? » - Entreprises limitrophes

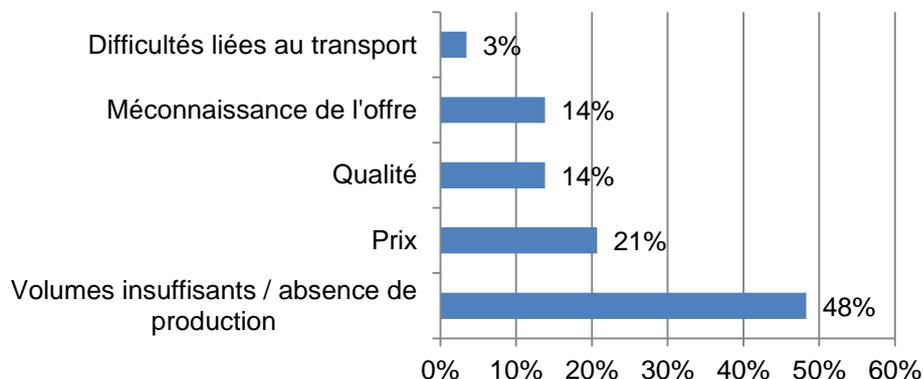
	OUI	NON
Île-de-France	53 %	47 %
Départements limitrophes	87 %	13 %

Source : Enquête IAA

Les entreprises des départements limitrophes déclarant utiliser des matières premières franciliennes sont principalement des meuniers ou des transformateurs de fruits et légumes (presseur, légumes), sur la pomme, la poire, ou la carotte. Le groupe Duc indique également utiliser des matières premières céréalières pour l'alimentation de ses volailles.

Le principal frein à l'utilisation des matières premières de proximité est l'absence ou l'insuffisance de la production (48 % des citations). Le prix (et son irrégularité) arrive en seconde position (21 % des citations).

Principaux freins à l'utilisation de matières premières de proximité – Entreprises limitrophes



Source : Enquête IAA

Enfin, près des 3/4 des répondants (franciliens et limitrophes) déclarent qu'ils ne développeront pas leur approvisionnement de proximité dans les 5 prochaines années.

Réponses à la question : « Pensez-vous développer dans les 5 prochaines années l'approvisionnement de proximité ? » - Entreprises franciliennes et limitrophes

	MP Île-de-France	MP Départements limitrophes
OUI	27 %	27 %
NON	73 %	73 %

Source : Enquête IAA

Les entreprises ayant répondu positivement à cette question pour ce qui concerne les matières premières franciliennes ont une activité dans la meunerie (4 entreprises), le lait (2 entreprises franciliennes), les fruits et légumes (3 – 2 en Île-de-France, dont Daregal, et 1 entreprise limitrophe sur des légumes), la viande (3 entreprises, dont 2 pour de la seconde transformation, avec un approvisionnement réalisé pour partie à Rungis) et la confiserie (1).

Débouchés et vente directe

L'analyse est scindée en deux parties (entreprises franciliennes et départements limitrophes), les résultats concernant la vente directe ne renvoyant pas aux mêmes interprétations dans les deux cas. En effet, l'échantillon francilien est constitué de nombreux petits transformateurs, pratiquant pour beaucoup la vente directe, alors que l'échantillon limitrophe est composé en totalité de PME agro-alimentaires travaillant pour beaucoup en circuit long (voir chapitre sur la caractérisation des débouchés).

Par ailleurs, bien que bon nombre des entreprises limitrophes commercialisent une part significative de leur production en Île-de-France compte tenu de la taille du bassin de consommation, la vente directe concerne une zone de chalandise beaucoup plus limitée et qui ne touche que dans certains cas les consommateurs franciliens.

Entreprises franciliennes

Les débouchés des entreprises de l'échantillon ont été présentés dans la partie descriptive. Nous nous focalisons ici sur la vente directe.

25 entreprises répondantes (50 % du nombre de répondants total, pour 5 % du CA total de l'échantillon des entreprises pour lesquelles nous disposons d'un CA, à savoir principalement les IAA) ont une activité de vente directe.

- Dans les filières viandes, la vente directe est peu présente, mais représente près de 100 % du CA des entreprises concernées.
- À l'inverse, 7 entreprises pratiquent la vente directe dans le lait, pour environ 10 % du CA.

Entreprises réalisant de la vente directe et poids dans le CA total – Entreprises franciliennes

	Vente directe	CA Vente directe	% CA total
Lait	7	522 000	11 %
Viande	1	1 200 000	100 %
Viande élaboré	2	1 449 236	97 %
Bière	5	342 047	48 %
FetL	4	213 554	32 %
Meunerie	2	32 280	1 %
BVP	1	558 000	12 %
Confiserie	3	1 733 875	26 %
Total	25	6 050 992	26 %

Source : Enquête IAA

On note par ailleurs que 4 entreprises sur 22 (questionnaire complet) indique vouloir développer la vente directe (2 transformateurs à la ferme et 2 IAA).

Concernant les formes de vente directe réalisées :

- 15 entreprises vendent via un magasin de détail ;
- 11 possèdent des magasins d'usine ;
- 7 réalisent de la VPC ;
- 3 autres en AMAP ou marchés.

Enfin, les entreprises ayant renseigné la répartition régionale de leurs ventes (soit 19 entreprises – questionnaire « complet ») indiquent un taux moyen de vente en Île-de-France de 83 %. En pondéré par le CA, ce taux est ramené à 73 % et serait certainement bien inférieur si une entreprise de taille importante opérant sur un marché international avait renseigné cet indicateur.

Entreprises des départements limitrophes

La vente directe représente environ 1 % du chiffre d'affaires total des 16 entreprises limitrophes répondantes. La moitié des entreprises déclarent avoir une activité en vente directe, représentant 4 % du CA total. Ce pourcentage est compris entre 1 % et 100 % selon les entreprises : 1% pour un fabricant de charcuterie disposant d'un magasin d'usine, 1 et 2 % pour deux meuniers, 2 % pour un fabricant de compotes et de confitures, 10 % pour un charcutier, 20 % pour un presseur de jus de fruits, 30 % pour un fabricant de pain et 100 % pour un fabricant de glaces disposant d'un magasin de détail.

Sur cet échantillon de 8 entreprises réalisant de la vente directe, 4 disposent d'un magasin de détail, 3 d'un magasin d'usine, 1 réalise de la vente par correspondance.

Enfin, les entreprises ayant renseigné la répartition régionale de leurs ventes (5 entreprises pour 88 millions d'euros de CA) indiquent un CA réalisé en Île-de-France équivalent à 20 % de leur CA total.

Intérêt pour les filières courtes de proximité

20 répondants franciliens déclarent être impliqués dans des démarches en lien avec le développement de filières courtes de proximité (8 dans le lait, 4 brasseurs, 4 en FetL, 2 meuniers, 2 en BVP et 1 en confiserie).

Le tableau suivant donne le détail des démarches évoquées par les entreprises franciliennes.

Démarches FCP citées par les répondants franciliens

	Nbre de citations
Saveurs Paris IdF	7
Vente directe	5
Alliances Locales	2
AMAP	2
Activités commerciales région	2
Bio	2
Groupement de producteurs	2
Travail prod. régionaux	2
Ballade du goût	1
La Ruche qui dit oui	1
Démarche artisan Bio	1

Source : Enquête IAA

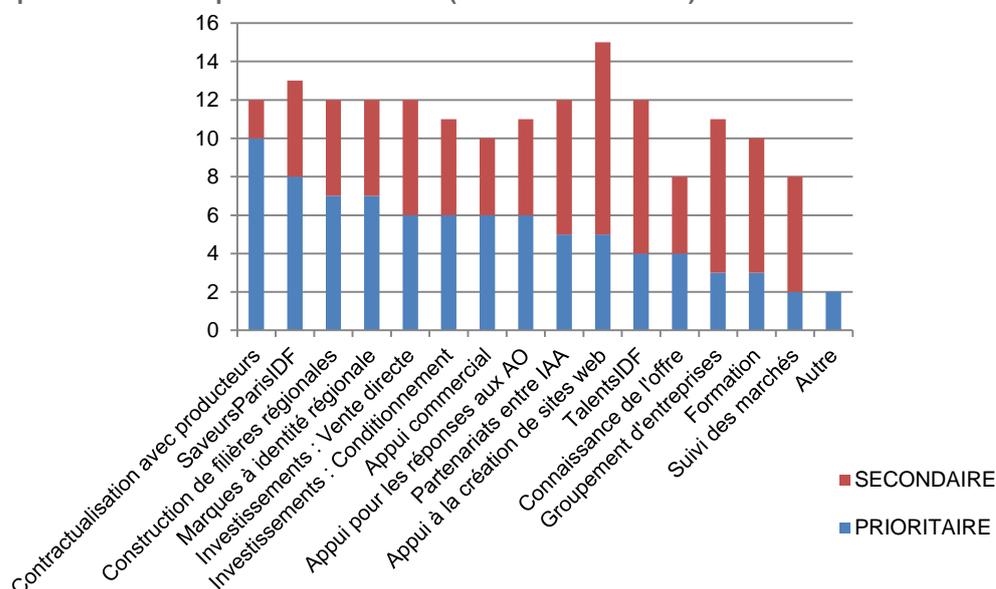
Parmi les entreprises n'étant pas impliquées dans des démarches de type FCP, **8 entreprises déclarent être intéressées par ce type de démarche.**

Par ailleurs, 4 répondants des départements limitrophes déclarent être impliqués dans des filières courtes de proximité : 2 citent l'agriculture biologique, 1 autre participe aux Alliances Locales de Leclerc et 1 dernier (1 charcutier) est impliqué dans la démarche « Porc Francilien » (transformant donc des porcs provenant d'un élevage de Seine-et-Marne). Enfin, certaines entreprises (questionnaire complet) se sont prononcées sur les actions à soutenir pour le développement des filières courtes de proximité.

Ressortent en premier lieu (actions citées comme prioritaire) :

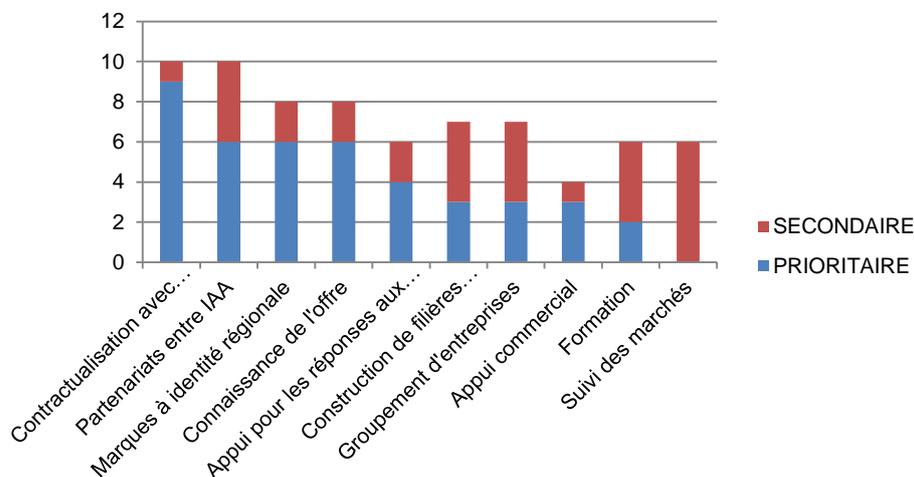
- la contractualisation avec les producteurs, le développement de la marque Saveurs Paris Île-de-France, et plus généralement, le développement de filières et de marques à identité régionale.
- Dans une moindre mesure, les soutiens à l'investissement (vente directe, conditionnement), à l'appui commercial, à la réponse aux AO, au développement de sites web.
- Les groupements d'entreprises ou la formation n'ont été citées qu'à la marge.

Actions prioritaires et secondaires pour le développement des filières courtes de proximité – Réponses des entreprises franciliennes (Nombre de citations)



Source : Enquête IAA

Actions prioritaires et secondaires pour le développement des filières courtes de proximité – Réponses des entreprises des départements limitrophes (Nombre de citations)



Source : Enquête IAA



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49